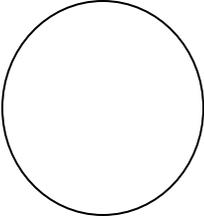


7 AVRIL



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-CHERBOURG**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg tenue le lundi 7 avril 2025 à 19h à la Salle du Conseil du 1, 8^e Rang, St-Jean-de-Cherbourg.

Sont présents :

Monsieur Jocelyn Bergeron maire
Monsieur Herman Dumont conseiller
Monsieur Maurice Gagnon conseiller
Monsieur Jacques Leclerc conseiller
Madame Francine Michaud conseillère
Madame Jocelyne Sergerie conseillère

Absente :

Les membres présents forment le quorum.

Est également présente, madame Francine Ouellet Leclerc directrice générale greffière trésorière, qui agit à titre de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par monsieur Jocelyn Bergeron

2025-04-064 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été transmise à l'avance;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le maire à fait lecture de l'ordre du jour

IL est proposé par : madame Francine Michaud

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) :

D'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Varia » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2025-04-065 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 MARS 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2025 qui leur a été transmis à l'avance;

IL est proposé par : madame Jocelyne Sergerie

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) :

D'approuver le procès-verbal de la Séance ordinaire du 3 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2025-04-066 APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 28 FÉVRIER 2025 AU 3 AVRIL 2025 POUR LA MUNICIPALITE DE ST-JEAN-DE-CHERBOURG

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

IL est proposé par : Monsieur Herman Dumont

7 AVRIL

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

QUE le Conseil de la municipalité de St-Jean-de-Cherbourg approuve la liste des comptes à payer, la liste des chèques émis, les salaires payés et la contribution financière de l'employeur totalisant les sommes suivantes:

Comptes à payer		36 209.59 \$
Chèques émis		193.61 \$
Salaires payés du 23/02/2025 au 22/03/2025	3 582.41 \$	
Contribution de l'employeur	402.57 \$	3 984.98 \$
TOTAL		40 388.18 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Francine Ouellet Leclerc, directrice générale et greffière-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2025-04-067 CORRESPONDANCE
Résolutions

2025-04-068 RAPPORT DES COMITÉS

Loisirs de la Halte madame la présidente nous informe que Vertigo à terminer ses activités. Et que les loisirs auront peut-être une activité plus tard à suivre.

Comité de développement madame la présidente nous informe que madame Karoline St-Louis fera les impôts du comité et que pour l'instant nous attendons d'autres informations sur les projets.

2025-04-069 APPUI AU SITE DE TÉLÉCOMMUNICATION TELUS POUR RÉSEAU CELLULAIRE SUR LE LOT 6 049 645, CADASTRE DU QUÉBEC À ST-JEAN-DE-CHERBOURG

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'est pas desservie par une couverture cellulaire;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a mis sur pied un programme de subventions d'infrastructure permettant d'améliorer la connectivité dans les régions;

CONSIDÉRANT QUE les outils de télécommunication sans fil font désormais partie intégrante de notre quotidien et qu'ils sont bénéfiques pour l'ensemble de la Municipalité ainsi que les services essentiels et d'urgence;

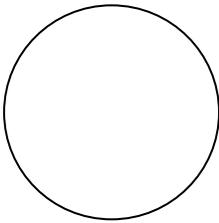
CONSIDÉRANT QUE TELUS a été mandaté par le Ministère du Conseil Exécutif pour installer des infrastructures de télécommunications dans la région;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal, sur la base du document transmis pour le projet de TELUS le 12 mars 2025, ont obtenus assez d'information sur le projet de site de télécommunication.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par, monsieur Maurice Gagnon appuyé par monsieur Herman Dumont et résolu à l'unanimité:

QUE les membres du Conseil municipal sont en faveur dudit projet de TELUS, soit d'ériger une tour de télécommunication de type autoportante d'une hauteur de 76 mètres sur le lot 6 049 645, Cadastre du Québec à Saint-Jean-de-Cherbourg.



7 AVRIL
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2025-04-070

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2024 (schéma couverture de risques de la MRC matière de sécurité incendie)

CONSIDÉRANT le Schéma de couverture de risques de la MRC de La Matanie en matière de sécurité incendie en vigueur depuis le 1^{er} mai 2016;

CONSIDÉRANT l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui stipule que les municipalités et les MRC doivent adopter annuellement un rapport d'activités en lien avec les mesures prévues au schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg ont pris connaissance du rapport annuel d'activités préparé par Icarium, avec l'assistance des deux services de sécurité incendie du territoire, dans le cadre de son mandat de révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg est en accord avec les actions figurant au plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jacques Leclerc et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie de la résolution;

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg adopte le rapport annuel d'activités pour l'année 2024 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Matanie 2016-2021, lequel est en cours de révision;

DE transmettre la présente résolution à la MRC de La Matanie dans les meilleurs délais;

D'autoriser la transmission, par la MRC de La Matanie, des rapports d'activités et résolutions d'adoption des municipalités locales au ministre de la Sécurité publique ainsi qu'à la direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2025-04-071

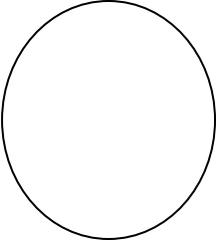
ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ORGANISATION DU SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LA MATANIE AUTORISATION SIGNATURE D'UN ADDENDA

CONSIDÉRANT QUE la MRC a confié à ICARIUM Groupe Conseil des mandats relatifs à la révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et à la réalisation d'une étude d'optimisation des deux services de son territoire, soit le service de sécurité incendie (SSI) de la ville de Matane et le service régional de sécurité incendie (SRSI) de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QU'en octobre 2024, l'entreprise susmentionnée a déposé ses recommandations à la MRC lesquelles ont été partagées à l'ensemble des élus municipaux en novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE ICARIUM Groupe Conseil recommande à la MRC de La Matanie de déclarer sa compétence, de la manière prévue à l'article 678.0.1 du *Code*

7 AVRIL



municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1), en matière de sécurité incendie pour l'ensemble des municipalités rurales de son territoire et convenir d'une entente intermunicipale à long terme avec la ville de Matane en application des articles 569 et suivants dudit Code;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des municipalités locales ont donné un accord de principe, à l'hiver 2025, pour la poursuite des travaux d'optimisation sur la base de la recommandation susmentionnée;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier l'entente intermunicipale relative l'organisation du Service régional de sécurité incendie afin de prévoir des modalités financières et administratives advenant sa résiliation en raison de la déclaration de compétence de la MRC de La Matanie en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg ont pris connaissance du projet d'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Herman Dumont et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) :

D'autoriser le maire, monsieur Jocelyn Bergeron, et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Francine Ouellet Leclerc, à signer l'*Entente intermunicipale du 19 mars 2025 modifiant l'entente intermunicipale relative à l'organisation du service régional de sécurité incendie conclue le 27 octobre 2005, modifiée le 18 mai 2011, le 30 septembre 2020, le 1^{er} mars 2023 et le 15 mai 2024* pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg;

DE transmettre la présente résolution à la MRC de La Matanie pour signature ainsi qu'à l'ensemble des municipalités participantes du SRSI pour information.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2025-04-072 MODIFICATION DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2025 REMIS AU 10 NOVEMBRE 2025

CONSIDÉRANT l'élection municipale qui se tiendra le 2 novembre 2025

PAR CONSÉQUENT,

IL est proposé par : madame Francine Michaud

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

De modifier le calendrier des séances ordinaires

QUE la séance ordinaire du 3 novembre 2025 est repoussée au 10 novembre 2025

L'heure de cette rencontre est identique à l'heure proposée au calendrier, soit 19h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2025-04-073 RÉPARATION DU RÉFRIGÉRATEUR AU CENTRE COMMUNAUTAIRE PAR FRIGOGEL

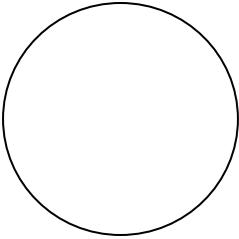
CONSIDÉRANT QUE le réfrigérateur au centre communautaire est défectueux

CONSIDÉRANT QUE le réfrigérateur appartient à la municipalité

IL est proposé par : monsieur Jacques Leclerc

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

De faire réparer le réfrigérateur par l'entreprise Frigogel et de défrayer la facture



7 AVRIL

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)**2025-04-074 RESPONSABLE POUR LA VIDANGE DE BOUES DE FOSSES SEPTIQUE POUR L'ANNÉE 2025**

Il est proposé par : Monsieur Maurice Gagnon

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

De nommer l'employé municipal comme responsable lors de la vidange de boues de fosses septiques

ATTENDU QUE si l'employé n'est pas disponible que la directrice générale à l'autorisation de nommer une autre personne pour le remplacer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)**2025-04-075 PUBLICATION DANS LE JOURNAL L'AVANTAGE GASPÉSIEN POUR AVIS PUBLIC DÉNEIGEMENT 2025-26/2026-27/2027-28**

Il est proposé par : madame Jocelyne Sergerie

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à transmettre au journal l'Avantage Gaspésien l'avis public pour le déneigement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)**2025-04-076 DÉPÔT DE PROJET À LA MRC DE LA MATANIE-FRR VOLET 2 EXPÉRIENCE VOISIN SOLIDAIRE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg organise diverses activités afin d'offrir des loisirs accessibles à la population;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite déposer un projet auprès de la MRC de la Matanie afin d'obtenir un soutien financier pour la réalisation d'activités favorisant le bon voisinage ainsi que les liens intergénérationnels ;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par : monsieur Herman Dumont

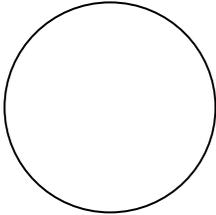
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

D'autoriser madame Francine Ouellet Leclerc directrice générale à déposer une, au nom de la municipalité une demande dans le cadre du FRR-volet 2 Expérience Voisins solidaires pour le financement de randonnée à la Sépaq et la tour d'observation.

QUE la municipalité autorise madame Francine Ouellet Leclerc directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité de St-Jean-de-Cherbourg tout document utile à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)**2025-04-077 LA NON-RECONDUCTION DU PROGRAMME RÉNO-RÉGION**

7 AVRIL



CONSIDÉRANT la lettre de la FQM datée du 27 mars 2025 et adressée au Premier ministre du Québec, M. François Legault, concernant la non-reconduction du financement du programme Réno-Région dans le budget 2025-2026;

CONSIDÉRANT QUE le programme Réno-Région a pour objectif d'aider financièrement les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées qui vivent en milieu rural, à effectuer des travaux pour corriger les déficiences majeures que présente leur résidence;

CONSIDÉRANT QUE la gestion de ce programme est confiée aux municipalités régionales de comté (MRC) et est disponible pour les municipalités de moins de 15 000 habitant(e)s ainsi que pour les citoyen(ne)s qui ne sont pas desservis par un réseau d'aqueduc ou d'égouts;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie livre le programme Réno-Région pour son territoire et partage son personnel accrédité avec la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE, depuis 2022, ce sont 47,3 M\$ qui ont été investis dans des toitures qui coulent, des fenêtres en très mauvais état ou autre déficiences majeure, dans 2 449 projets d'intervention avec une subvention moyenne de 19 309 \$;

CONSIDÉRANT QU'au cours des deux dernières années, ce sont 440 000 \$ qui ont bénéficié à 32 ménages à faibles ou à modestes revenus dans la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE ce programme permet de maintenir des personnes dans leur logement, dans des milieux où l'offre de logements abordables ou subventionnés est limitée;

CONSIDÉRANT QUE le maintien d'une offre en logements privés est essentielle dans un contexte national de pénurie de logements, laquelle est particulièrement sévère dans l'agglomération de recensement de Matane où le taux d'inoccupation était de 0,5 % en octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la FQM évalue, à plus de mille, le nombre de ménages vulnérables inscrits sur les listes d'attente des municipalités responsables du programme Réno-Région, dont treize ménages en Matanie;

CONSIDÉRANT QUE, si rien n'est fait, à partir du 1^{er} avril 2025, les ménages vulnérables seront sans appui financier pour faire face à des travaux majeurs à leur logement dans contexte inflationniste;

CONSIDÉRANT QUE la suspension du programme en mars 2025 a également un impact sur les budgets municipaux 2025, lesquels ont été adoptés à l'automne précédent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Francine Michaud et résolu à l'unanimité :

DE demander au gouvernement du Québec de remettre en place, au cours de la présente année, le financement du programme Réno-Région;

D'appuyer les démarches de la FQM auprès du Premier ministre du Québec;

DE transmettre la présente résolution au Premier ministre du Québec, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, au député de Matane-Matapédia et au président de la FQM.

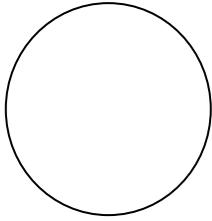
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE

2025-04-078 VARIA

Une question concernant les lumières de rue.
La réponse est donné.

2025-04-079 PÉRIODE DE QUESTION
AUCUNE

7 AVRIL

**2025-04-080 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame Francine Michaud

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

De levée la présente séance à 19h.15

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

JOCELYN BERGERON MAIRE

FRANCINE OUELLET LECLERC
Directrice générale et greffière-trésorière

Approbation des résolutions

Je, soussignée, Jocelyn Bergeron de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues, conformément à l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Jocelyn Bergeron maire